



Valeur juridique d'une enquête civile

Par **locoloulou**, le **21/07/2010** à **22:37**

Bonjour, je passe au TGI au mois de octobre 2010 et mon mari s'est créé une insolvabilité par le dépôt de bilan de sa société pour ne plus payer de pension alimentaire pour nos deux enfants de 21 et 19 ans scolarisés. Je sais qu'il a un travail parallèlement. Qu'il sous loue son camion en attendant de le vendre au mois d'octobre, pour le moment ça lui rend service car ça rentre dans ses charges. Sa femme a ou va avoir un héritage ses parents étant décédés et la maison en vente. rien entendu aucun de ces éléments ne figurent au dossier que son avocat m'a transmis. Je pensais faire faire une enquête civile afin de faire confirmer mes dires. savez vous si ces documents ont une valeur juridique ? Pourrais je les communiquer au Juge le jour de l'audience ou suis je obligée de les communiquer à son avocate avant l'audience ? Merci de vos réponses je suis assez désenparée d'autant plus que je n'ai pas les moyens de me prendre un avocat.